

PARIS, le 2 avril 2020 — Assemblée Générale du 30 avril 2020 – Tenue à huis clos

Tarkett informe ses actionnaires que, dans le contexte de l'épidémie de coronavirus et de lutte contre sa propagation, et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles de délibération des assemblées générales prise par le Gouvernement français en vertu de l'habilitation qui lui a été conférée par la Loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le Directoire, en accord avec le Conseil de Surveillance, a décidé de tenir l'Assemblée Générale du 30 avril 2020 à « huis clos », hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

1. Modalités de vote à distance disponibles

L'Assemblée Générale devant se tenir à huis clos, la Société invite ses actionnaires à retourner le formulaire de vote complété d'un pouvoir au Président de l'Assemblée ou d'un vote par correspondance. Aucune carte d'admission ne pourra être adressée aux actionnaires qui en feraient néanmoins la demande.

- Les actionnaires n'ayant à ce jour ni demandé de carte d'admission, ni déjà voté à distance, peuvent voter en retournant le formulaire de vote complété d'un pouvoir au Président de l'Assemblée ou de leur vote par correspondance.
- Les actionnaires ayant déjà demandé une carte d'admission ou attestation de participation pour assister à l'Assemblée Générale suite à la parution de l'avis de réunion du 25 mars 2020 au BALO, peuvent, afin de pouvoir exprimer leur vote, changer de mode de participation à l'Assemblée Générale en retournant le formulaire de vote complété d'un pouvoir au Président de l'Assemblée ou d'un vote par correspondance.

Exceptionnellement, nous recommandons à nos actionnaires **d'envoyer** le formulaire de vote dûment complété, daté et signé par voie électronique à l'adresse email suivante : actionnaires@tarkett.com au plus tard le **27 avril 2020 inclus**¹
*Les actionnaires au porteur doivent joindre à leur envoi leur attestation de participation
transmis par leur intermédiaire financier.*

La documentation relative à l'Assemblée Générale ainsi que le formulaire de vote sont accessibles sur le site internet de la Société : <https://www.tarkett.com/fr/content/assemblee-generale-2020>.

2. Diffusion audio en direct de l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société

Les actionnaires pourront suivre le déroulé de l'Assemblée Générale qui sera retransmis en webcast audio en direct le 30 avril 2020 à compter de 9h00 (heure de Paris) via un lien qui sera disponible sur le site internet de la Société : <https://www.tarkett.com/fr/content/assemblee-generale-2020>. La retransmission sera ensuite maintenue en libre accès pour les actionnaires sur le site internet de la Société pour une durée d'un an.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2020 sur le site internet de la Société : <https://www.tarkett.com/fr/content/assemblee-generale-2020>.

3. Questions en Assemblée Générale

Pendant la retransmission en webcast audio en direct de l'Assemblée Générale, il ne sera malheureusement pas possible de poser des questions, ni de déposer des projets d'amendements et des projets de résolutions nouvelles. Les actionnaires peuvent néanmoins transmettre leur question d'Assemblée Générale par voie électronique, accompagnée d'une attestation d'inscription en compte, au plus tard le mardi 28 avril 2020 à 19h (heure de Paris) par email à l'adresse investors@tarkett.com. Le Président du Directoire y répondra lors de l'Assemblée Générale.

###

¹ Il est toutefois rappelé que le formulaire de vote peut également être envoyé par voie postale au siège social de la Société ou à Cacéis Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14 rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 – compte tenu du contexte de coronavirus, les délais d'acheminement et de réception des courriers postaux restent incertains – nous recommandons donc l'envoi par voie électronique à : actionnaires@tarkett.com.

Contact Relations Investisseurs

Tarkett – Emilie Megel – emilie.megel@tarkett.com

Contacts Media

Tarkett - Véronique Bouchard Bienaymé - communication@tarkett.com

Brunswick - tarkett@brunswickgroup.com - Tel.: +33 (0) 1 53 96 83 83

A propos de Tarkett

Riche de 140 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros en 2019. Offrant une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets et stratifiés, gazons synthétiques et pistes d'athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec 12 500 collaborateurs et 33 sites industriels, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l'habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé dans une démarche d'économie circulaire, le Groupe met en place une stratégie d'éco-innovation inspirée des principes Cradle to Cradle®, tout en contribuant au bien-être des personnes et en préservant le capital naturel. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémorique : TKTT) et figure dans les indices suivants : SBF 120 et CAC Mid 60. www.tarkett.com.